Japan Customs
Customs Form C No.5360−F

Déclaration des effets personnels et bagages non accompagnés

Veuillez remplir ce formulaire de déclaration et le remettre à un agent des douanes.
Si vous êtes accompagné(e) des membres de la famille, il suffit de déposer un formulaire pour tous.

N° de vol/navire		Point d'embarquement	
Date d'arrivée	AA	MM	JJ
Nom et prénom(s)	Nom	Prénom(s)	
Adresse(Domicile au Japon)			
	Tel ( )		
Nationalité		Profession	
Date de naissance	AA	MM	JJ
N° de passeport			
Nombre des membres de la famille que vous accompagnez	Voyageurs âgés de 20 ans et plus	Voyageurs âgés de 6 à 20 ans	Voyageurs de moins de 6 ans

※ Veuillez cocher les cases ci-dessous qui vous concernent.

1 .Transportez-vous des articles mentionnés ci-dessous?

	Oui	Non
① Stupéfiants, armes à feu, explosifs et autre(s) article(s) prohibé(s) (voir 1. du côté B)	☐	☐
② Produits carnés, légumes, fruits, animaux, plantes et autre(s) article(s) soumis à certains restrictions (voir 2. du côté B)	☐	☐
③ Lingots d'or ou produits d'or	☐	☐
④ Achats, souvenirs ou cadeaux dont la valeur dépasse la franchise douanière. (voir 3 du côté B)	☐	☐
⑤ Marchandises et/ou échantillons	☐	☐
⑥ Articles qui vous ont été confiés par un tiers. (y compris des valises et d'autres bagages, ainsi que les articles vous étant déposés par d'autres personnes sans raison)	☐	☐

＊Si vous cochez une des cases « Oui », inscrivez le détail des articles portés dans le cô té B.

2 . Avez-vous de l'argent et/ou des valeurs mobilières, etc. dont le montant égal ou supérieur à un million de yens et/ou des métaux précieux de plus de 1 kg? Oui ☐ Non ☐

＊Si vous cochez « Oui », vous devez déposer aussi le formulaire de la déclaration du mode de paiement des exportations et des importations.

3 . Bagages non accompagnés Avez-vous expédié des bagages par autre moyen comme l'envoi postal (y compris pour un démé nagement) ?

☐ Oui (Unité(s)) ☐ Non

＊Si vous cochez « Oui », vous devez établir ce formulaire en deux exemplaires et les fournir au service des douanes. Les bagages non accompagnés doivent être importés dans 6 mois à partir de la date de votre arrivée. Le formulaire vérifié par la douane doit être présenté au moment du dé douanement des bagages non accompagnés.

《Remarque importante》

Sur la base des lois et des règlements concernés, vous devez déclarer les articles que vous portez au Japon, comme des articles que vous avez achetés aux pays étrangers ou à la boutique d'articles détaxés à votre départ/arrivée du/au Japon et que quelqu'un vous avez confiés. En cas de non-déclaration ou de fausse déclaration, le voyageur est passible de sanctions.

Je déclare que toutes les déclarations dans ce formulaire sont correctes.
Signature

Veuillez commencer à remplir le côté A de ce formulaire. (Si toutes vos réponses à 1. et 3. du côté A sont «Non», vous n'avez pas besoin de remplir ce côté B.)

※Détail des biens personnels

＊Il n'est pas necéssaire d'inscrire dans la rubrique «Description d'autres articles» ci-dessous pour les articles pour usage personnel par vous-même ou les membres de votre famille vous accompagnant, dont la valeur totale de chaque unité est inférieure à 10.000 yens (ou valeur équivalente en devise). Il n'est pas nécessaire d'y inscrire les bagages que vous avez expédiés (bagages non accompagnés).

Boissons alcoolisées			Bouteille(s)	＊Cadre réservé à la douane
Tabac	Cigarettes		Pièce(s)	
	chauffé		Paquet(s)	
	Cigares		Pièce(s)	
	autre type de tabac		g	
Parfums			oz	

Description d'autres articles	Quantité	Prix

＊Cadre réservé à la douane

Yen

1 . Articles prohibés (Exemple)

① Stupéfiants, psychotropes, marijuana, opium, stimulants, MDMA, médicaments désignés.
② Armes à feu et leurs balles et pièces.
③ Explosifs, poudre à feu, matières d'arme chimique et microbes pathogènes comme bacille du charbon.
④ Contrefaçons de billets, monnaies, valeurs mobilières, cartes de crédit, etc.
⑤ Revues obscènes, DVD obscènes, pornographie d'enfant (pédophiles), etc.
⑥ Produits et objets portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle tels que des contrefaçons de produits de luxe et des produits pirates.

2 . Articles soumis à certaines restrictions (Exemple)

① Armes de chasse, carabines à air comprimé, épées.
② Espèces de la faune et de la flore et leurs produits protégées par la convention de Washington. (crocodiles, serpents, tortues, ivoire, musc, cactus etc.)
③ Animaux et plantes vivants, produits carnés (y compris des saucisses et des bœufs séchés), légumes, fruits, riz, etc. qui doivent être préalablement passés l'inspection du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.
Vous devez vous renseigner sur les articles ci-dessus à l'avance auprès du service phytosanitaire ou du service vétérinaire.

3 . Franchises douanières (par personne, à l'exception des équipages)

・Boissons alcoolisées：3 bouteilles (760 ml comme une bouteille)
・Cigarettes：200 cigarettes (sans tenir compte de pays de fabrication .)
＊Les personnes âgées de moins de 20 ans ne peuvent importer en franchise ni boissons alcoolisées ni tabacs.
・La valeur totale de tous les articles autres que les articles susmentionnés est inférieure à 200.000 yens.
＊Les enfants de moins de six ans ne peuvent pas béneficier de franchises en quantité ou en valeur sur les articles, à l'exception de leurs objets à usage personnel.

Nous vous remercions de votre coopération pour remplir ce formulaire de dé claration. Conformément aux lois et règlements concernés, toute personne entrant au Japon est requise de soumettre ce formulaire de déclaration à la douane. Nous apprécions votre compréhension pour l'inspection douanière.